

Questions orales

[Traduction]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Mon Dieu, monsieur le Président, Turner ferait bien de commencer à s'inquiéter.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

M. Mulroney: Je veux féliciter mon ami pour une question fort pertinente. Je pense que la ministre a déjà signalé des bénéfices et les problèmes qui découlent, bien sûr, d'une négociation aussi complexe: 150 milliards de dollars par année entre les deux partenaires provoque toujours des problèmes complexes et sérieux. Mais le Conseil économique du Canada, aujourd'hui, dans un rapport fort détaillé, «*En pleine mutation*», explique que les bénéfices qui en découleront pour les Canadiens risquent d'être dans des centaines de milliers de nouveaux emplois.

Je pense que, nonobstant les difficultés temporaires, mon ami sera d'accord avec moi pour dire que ces emplois méritent que l'on reste à la table pour conclure un document compréhensif avec les États-Unis, car c'est dans l'intérêt national des Canadiens de le faire.

[Traduction]

LE SOMMET DE QUÉBEC

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ne pense-t-il pas maintenant que toutes ces attaques contre notre pays et notre commerce ont violé l'entente qu'il avait conclue personnellement avec Ronald Reagan? Le premier ministre ne pense-t-il pas que la bonne foi sur laquelle cette entente s'appuyait a maintenant été détruite?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que le député ne tient pas compte des faits. Rien dans l'accord conclu au Sommet des Irlandais ne disait que les lois des États-Unis ou du Canada devaient immédiatement cesser de s'appliquer. Il était très clair que les systèmes américain et canadien devaient être maintenus. La loi américaine doit continuer à s'appliquer tant qu'elle n'aura pas été remplacée par un traité commercial qui prévoira des solutions comme celles dont parle le député.

● (1430)

LA POSITION DE L'ONTARIO VIS-À-VIS DES NÉGOCIATIONS SUR LE BOIS DE CONSTRUCTION

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, l'entente du Sommet des Irlandais engageait les deux pays à se respecter mutuellement et à collaborer le plus possible pour éviter les mesures protectionnistes. La ministre le sait.

Ma question supplémentaire s'adresse à la ministre puisqu'elle a décidé que c'est elle qui répondrait. Comment compte-t-elle poursuivre les négociations sur les résineux maintenant que la province de l'Ontario a décidé de ne pas y participer?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, dans ce cas-ci, la ressource appartient aux provinces. Le gouvernement de l'Ontario a participé aux ententes parce que la ressource lui appartient. On m'a informé que les représentants des diverses parties se réunissaient ce soir pour discuter de la stratégie que nous pourrions utiliser et pour analyser la décision. Les représentants du département du Commerce des États-Unis sont à Ottawa aujourd'hui pour discuter de cette question et l'on me signale que des représentants de tous les gouvernements se réunissent ce soir pour en parler.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA COMMISSION FORGET—LE FINANCEMENT DES TRAVAUX

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En tant que personne responsable du gouvernement, dira-t-il à la Chambre s'il est vrai que la Commission Forget a été financée à même les fonds de l'assurance-chômage pour une somme de 5,8 millions de dollars jusqu'à maintenant? Si c'est le cas, qui a approuvé cette dépense très irrégulière de fonds destinés aux chômeurs et de quel droit l'a-t-il fait?

[Français]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que la Commission Forget était une commission qui était attendue en général par les Canadiens pour faire l'évaluation du système. Effectivement, ce que nous avons fait est absolument normal, que les Canadiens assument la responsabilité des coûts de la Commission. Et si l'honorable député veut se souvenir, en 1981, le groupe de travail Gersberg, présidé par M. Gersberg, concernant l'assurance-chômage, donc sous un gouvernement qu'il a bien connu, a été essentiellement financé exactement de la même façon.

[Traduction]

LA RESPONSABILITÉ DU FINANCEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: C'était un comité interne très différent d'une commission qui recommande de réduire les prestations versées aux chômeurs. Le ministre trouve-t-il convenable d'utiliser pour financer une telle commission un fonds destiné aux chômeurs alimenté par les employeurs et les employés? De plus, a-t-il vérifié la légalité de cette dépense à la lumière de l'article 135 de la Loi sur l'assurance-chômage?